

# Les prix pour Up pro

Prix octobre 2019 (\*) - TVA exclue

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa

# Up pro

Les prix qui vous sont facturés sont constitués des parties suivantes : le prix pour l'électricité, le prix pour le gaz, la redevance fixe, les coûts d'électricité verte et le cas échéant de cogénération, les Coûts de Réseau électrique et gaz (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics.

## ELECTRICITE: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS

Octobre 2019	
<b>NORMAL</b>	
Prix par kWh (c€/kWh)	6,590
<b>BIHORAIRE</b>	
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	7,596
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	5,588
<b>EXCLUSIF NUIT</b>	
Prix par kWh (c€/kWh)	5,588

## GAZ : PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS

Octobre 2019	
	2,441

## ABONNEMENT – REDEVANCE MENSUELLE POUR LES SERVICES UP

Redevance mensuelle (€/mois, contribution Recupel incl.)	16,94
--	-------

## COÛTS ENERGIE VERTE (1)

	Région Bruxelles-Capitale
Coûts énergie verte (c€/kWh)	0,920

## ELECTRICITE - COÛTS DE RÉSEAU: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)

Gestionnaire du réseau de distribution	DISTRIBUTION					TRANSPORT	SUPPLEMENTS	
	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe		Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	7,98	7,98	5,70	5,01	12,54	1,89	0,19261	0,33863

## DROIT POUR LE FINANCEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC. MONTANTS INDEXÉS POUR 2019.

Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)
<= 1,44 kVA	0,00
> 1,44 et <= 6 kVA	9,96
> 6 et <= 9,6 kVA	15,96
> 9,6 et <= 13 kVA	19,92
> 13 et <= 18 kVA	30,00
> 18 et <= 36 kVA	39,96
> 36 et <= 56 kVA	79,80
> 56 kVA	129,72

Comparez simplement et payez moins

## GAZ - COÛTS DE RÉSEAU: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)

Gestionnaire du réseau de distribution	DISTRIBUTION						TRANSPORT		SUPPLEMENTS		
	T1		T2		T3		Tarif pour l'activité de comptage		Coûts Fluxys (4)	Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)
	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel	Relevé mensuel			
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	3,36	2,200	54,36	1,185	879,72	0,638	16,08	610,75	0,153	0,12073	0,06122

## OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (Région Bruxelles-Capitale)

Calibre du compteur	(€/an)
6 ou 10 m³/heure (5)	2,64
6 ou 10 m³/heure (6)	9,36
16 m³/heure	22,80
25 m³/heure	56,28
40 m³/heure	112,56
65 m³/heure	281,52
100 m³/heure	391,44
160 m³/heure	502,68
> 160 m³/heure	726,60

(1) Prix valables pour tout contrat conclu entre le 1er octobre 2019 et le 31 octobre 2019 et commençant au plus tard le 30 avril 2020.

(2) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x P<sub>Q</sub> pour le coût énergie verte ainsi que le coût cogénération pour la Région Flandre. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du Client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. P<sub>Q</sub> correspond au prix par certificat et s'élève (hors TVA) pour l'énergie verte à 71 € en Wallonie, à 100 € à Bruxelles et à 95 € en Flandres. Le prix par certificat de cogénération en Flandres s'élève à 25 €. Les coûts sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.

(3) Les tarifs de réseau de distribution/transport applicables à partir du 23 septembre 2019, sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux (VREG, CWAPE et BRUGEL).

(4) Pas soumis à la TVA.

(5) Les coûts de réseau de transport pour le gaz naturel (coûts Fluxys) sont estimés à 1,53 EUR/MWh (hors TVA) pour 2019 comme publiés par Fluxys.

(6) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.

(7) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est supérieure à 5 000 kWh.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de "Up pro" : sources d'énergie renouvelables (100 %).